

SEANCE DU 6 AVRIL 2022 A 14h00

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 069-266910454-20220407-D2022_07-DE

Le mercredi 07 avril 2021 deux mil vingt-deux à quatorze heure le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Président du CCAS, en Mairie.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Marie-Thérèse DARIER ; Sophie CETIN ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Nicole HINZEN ; Louis GATET ; Martine JARDINET ; Cécile MICHEL ; Georges VEYRIER

Membres absents : Christian MEA ; Brigitte CASTALDI ; Jocelyne BUNIAZET

Pouvoirs : Christian MEA à Marie-Thérèse DARIER

Nombre de membres en exercice : 13 **Nombre de membres présents** : 10 **Nombre de voix** : 11

Date de Convocation : 31 mars 2022

Secrétaire : Sophie CETIN

2022-07 – DISPOSITIF PROF EXPRESS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que le CCAS de Condrieu souhaite pouvoir venir en aide aux élèves dans leur parcours scolaire ;

Considérant que le dispositif Prof Express propose une aide aux devoirs en ligne ;

Considérant que ce dispositif a fait l'objet de retours positifs ;

Considérant qu'il est sans coût pour les familles, l'ensemble du financement étant dans ce cas porté par le CCAS lui-même ;

Considérant que le coût de ce service est évalué à 3 970 € la première année, puis à 4 987 € par an ;

Considérant qu'il conviendrait de s'engager pour une durée de 3 années ;

Après en avoir délibéré par 9 votes pour et 2 abstentions, décide,

Article 1er : D'approuver la mise en place du dispositif Prof Express ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à conclure le contrat afférent et à prendre toute mesure pour la bonne application des présentes.

Pour extrait conforme,
Condrieu le, 7 avril 2022
Le Président,

Philippe MARION

